

Adopté à la majorité,
1 abstention : Monsieur Jean-Claude ARTUS
1 vote contre : Monsieur Claude ALLET
Nombre de votants : 69

Le Président,

Gérard MAURICE

Code : ATE/COM 09.07.12

**Avis
du Conseil Economique Social et Environnemental Régional**

sur le rapport N° 76 du Conseil Régional du 20 juillet 2012 intitulé:
« Schéma régional 'vers l'excellence environnementale' - Stratégie régionale pour l'efficacité
énergétique et les énergies renouvelables - **Approbation du projet du Schéma régional
du Climat, de l'Air et de l'Energie Languedoc-Roussillon** »

1 – REMARQUES ET PROPOSITIONS DU CESER

Les conseillers se félicitent de l'élaboration du projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) sur un territoire particulièrement vulnérable aux évolutions du climat (risques d'inondations, canicules, infrastructures menacées, pollution atmosphérique...).

En outre, les conseillers saluent l'initiative de soumettre le SRCAE à consultation du CESER, à partir du mois de Septembre 2012. Cela permettra d'affiner les observations exprimées dans le présent avis.

Pertinence du SRCAE :

Les conseillers notent un certain décalage entre la précision des objectifs affichés dans le SRCAE et les préconisations qui, contrairement au Plan Climat adopté en septembre 2009, ne constituent qu'un cadre de référence, sans mesures contraignantes associées. En outre, les conseillers estiment que le SRCAE devrait également prévoir l'organisation politique à mettre en place pour mieux associer les territoires.

En effet, ils s'interrogent sur la pertinence de l'échelon régional pour agir sur les problématiques du changement climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air. Ils rappellent qu'en l'état actuel des choses, ces thématiques dépendent fortement de la politique menée au niveau national.

L'importance des enjeux nécessite une action coordonnée, à minima au niveau interrégional. A ce titre, les conseillers rejoignent la position de l'Association des

Régions de France (ARF) qui souhaite que la compétence de l'énergie et de l'environnement soit gérée exclusivement au niveau interrégional.

Scénario Avenir Energie LR et état des lieux en Languedoc-Roussillon :

Parmi les 3 scénarii présentés, les conseillers se réjouissent que la Région ait fait le choix du scénario Avenir Energie LR pour élaborer son SRCAE.

En effet, ce scénario construit à partir d'une analyse du scénario tendanciel et du scénario Grenelle, et sur la base des possibilités d'actions adaptées au Languedoc-Roussillon, apparaît à la fois comme étant le plus ambitieux et le plus réaliste en termes d'objectifs chiffrés.

Précarité énergétique :

Les conseillers s'inquiètent de la hausse des prix de l'énergie. Une projection des tendances conduit à estimer qu'en 2020, près de 40% des ménages du Languedoc-Roussillon seront potentiellement en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire consacrant plus de 15% des revenus aux dépenses d'énergie (logement et transport).

Afin de contrer cette tendance, les conseillers insistent sur l'importance de l'isolation thermique des bâtiments et ne peuvent que saluer la volonté affichée dans le SRCAE de faire de la rénovation énergétique des bâtiments un enjeu prioritaire.

Schéma Régional Eolien :

L'objectif de production d'énergies renouvelables proposé à l'horizon 2020 est de 17 604 GWh pour le Languedoc-Roussillon, dont 6 250 GWh d'éolien terrestre (35,5%).

Les conseillers souscrivent à la démarche de création d'un schéma régional éolien qui s'appuie sur une carte présentant les zones à enjeux sur le territoire régional. Cependant, ils regrettent que les zones indiquées sur les cartes ne constituent que des indications et des outils d'aide à la décision. Ils souhaiteraient que ces cartes soient prescriptives.

Les conseillers rappellent que les intérêts locaux peuvent constituer des freins au développement de l'énergie éolienne. Ils notent que la concertation peut parfois s'avérer préjudiciable à la mise en place de solutions innovantes. Pour pallier cette contrainte, ils préconisent de mener une réflexion sur l'augmentation de la puissance des parcs éoliens existants.

Par ailleurs, les conseillers proposent la création d'un schéma spécifique dédié au développement de l'éolien offshore.

Photovoltaïque :

L'objectif de production d'énergies renouvelables proposé à l'horizon 2020 est de 17 604 GWh pour le Languedoc-Roussillon, dont 2 200 GWh de solaire photovoltaïque (12,5%).

Au vu des contraintes techniques et de voisinage de moindre ampleur que pour l'éolien, le développement de l'énergie solaire photovoltaïque leur apparaît une solution plus simple à mettre en œuvre que le développement de l'énergie éolienne. Ainsi, les conseillers préconisent la création d'un schéma régional dédié à l'énergie solaire photovoltaïque.

Tel que cela est prévu dans le SRCAE, les conseillers sont favorables à l'installation de parcs photovoltaïques sur les zones à faible enjeu (friches minières, carrières, décharges, friches industrielles...). Néanmoins, ils préconisent de limiter cette production à 20% de la totalité de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire (soit 440GWh maximum à l'horizon 2020). En effet, ils soulignent l'importance de favoriser une production d'énergie à proximité des bassins de consommation.

En outre, les conseillers insistent sur l'importance du cadre réglementaire pour l'implantation, le démantèlement et le recyclage de panneaux photovoltaïques. Dans cette optique, les conseillers sont favorables à la mise en place d'une aide et d'un accompagnement auprès des collectivités locales impliquées.

Transports alternatifs :

Les conseillers se félicitent que le SRCAE place la problématique des transports alternatifs au cœur de ses orientations.

En lien avec le Schéma Régional des Transports et des Communications (SRTC), la volonté affichée de favoriser le report modal pour le transport de marchandises est saluée par l'ensemble des conseillers.

Par ailleurs, ils remarquent que les actions engagées par la Région concernant le transport ferroviaire de voyageurs, et notamment le TER à 1€, s'inscrivent dans une démarche cohérente de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au regard de ces remarques, les conseillers donnent un avis favorable au rapport N°06 du Conseil régional.

2 – RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DU RAPPORT DU CONSEIL REGIONAL

A. CONTEXTE :

1. La Région, chef de file sur les thèmes de l'énergie et du climat :

Dans la continuité de l'Agenda 21 régional, et dans le cadre du PACTE régional, la Région a été la première collectivité du Languedoc-Roussillon à adopter son Plan Climat en septembre 2009. Au travers de ses 60 actions, le Plan Climat reflète une politique volontariste de lutte contre le changement climatique.

Parallèlement, la Région a mis en place une politique de lutte contre les inondations et de sécurisation de la ressource en eau (Aqua Domitia).

La région s'affirme ainsi comme chef de file sur les thèmes de l'énergie et du climat.

Le rapport insiste sur la nécessité pour la Région de devenir une « vitrine de la transition énergétique et climatique en Méditerranée. »

2. Le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) :

La Loi portant Engagement National pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, instaure la mise en place de Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), co-élaborés par l'Etat et les Régions. Il définit des orientations et objectifs à l'échelle régionale aux horizons 2020 et 2050 afin de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique,
- baisser les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air,
- maîtriser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

Ces objectifs seront déclinés localement aux travers des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU). Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent, quant à eux, prendre en compte les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET).

Il est accompagné d'un Schéma Régional Eolien (SRE) qui identifie les contraintes techniques, patrimoniales et environnementales à prendre en compte pour identifier les futures Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

Le SRCAE sera soumis à consultation en Septembre 2012 pour avis auprès des collectivités locales, des principaux organismes et commissions en région (dont le CESER) et sera mis à disposition du public.

B. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE) : UN CADRE STRATEGIQUE DE REFERENCE POUR L'ACTION DES TERRITOIRES

1. Etat des lieux en Languedoc-Roussillon :

a. D'importants bouleversements à anticiper pour faire face au changement climatique :

Le changement climatique pourrait engendrer des impacts importants en Languedoc-Roussillon dans tous les secteurs (augmentation des événements climatiques extrêmes, tension accrue de la ressource en eau, augmentation des canicules, perturbation des écosystèmes, effets sur les productions agricoles conchyliques et piscicoles, évolution des périodes touristiques).

b. La consommation d'énergie la plus faible de France mais en forte augmentation :

Cela s'explique par le climat favorable et la faible industrialisation de la région. Néanmoins, la production globale d'énergie sur le territoire est faible au regard de la consommation, notamment en concernant l'électricité, importée au 2 tiers. Compte tenu de la croissance démographique, cette consommation est vouée à augmenter. Par ailleurs, il est à noter que l'augmentation des prix de l'énergie conduit à estimer qu'en 2020, 40 % des ménages du Languedoc-Roussillon seront potentiellement en situation de précarité énergétique.

c. Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables :

Le climat régional (ensoleillement, vent...) est favorable à la production d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire) et la grande majorité de l'énergie actuellement produite sur le territoire est d'origine renouvelable (96%).

d. Des émissions de gaz à effet de serre marquées par les transports :

Plus faibles qu'au niveau national, les émissions de gaz à effet de serre sont issues pour les trois quart de la consommation d'énergie (39% pour les transports et 24% pour les bâtiments).

e. Quelques problèmes de qualité de l'air liés principalement aux transports :

Bien que globalement bonne, la qualité de l'air en région souffre de l'émission de polluants atmosphériques en période estivale (91% de la population régionale est exposée chaque été à une pollution à l'ozone).

2. Les scénarii prévus par le SRCAE en termes d'évolution de production d'énergies renouvelables, de consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre aux horizons 2020 et 2050 :

a. *Scénario tendanciel* : le scénario de poursuite des effort engagées au regard des évolutions observées et prévisibles,

- b. *Scénario Grenelle* : le scénario de la mise en œuvre des orientations et objectifs issus des Lois Grenelle en Languedoc-Roussillon,
- c. *Scénario Avenir Energie LR* : construit à partir d'une analyse critique des 2 premiers scénarii et sur la base des possibilités d'actions adaptées au Languedoc-Roussillon. **Il illustre la mise en œuvre des orientations et objectifs définis dans le SRCAE.** Ce scénario prévoit une production d'énergies renouvelables plus importante que dans le scénario Grenelle (32% de la consommation énergétique finale en 2020 contre 23% dans le scénario Grenelle). En revanche, il est moins ambitieux que le scénario Grenelle concernant la baisse des consommations énergétiques.

3. Les objectifs affichés :

- Réduire les consommations d'énergie de -10% par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 (au niveau de 2005) et de -44% à l'horizon 2050,
- Réaliser une production d'énergies renouvelables représentant 32% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 72% à l'horizon 2050,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 d'environ 9% en 2020 et 43% en 2050 ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2020, de 44% pour les oxydes d'azote (NOx), de 24% pour les particules (PM2.5), de 75% pour le benzène, de 31% pour les composés organiques volatils,
- Définir une stratégie d'adaptation pragmatique aux effets attendus du changement climatique.

4. Les 12 orientations issues de la concertation régionale :

- Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique,
- Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air,
- Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes,
- Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises,
- Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain,
- Développer les énergies renouvelables et garantir la performance des réseaux en tenant compte de l'environnement et des territoires,
- La transition climatique et énergétique: une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires,
- Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique,
- Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques et climatiques ,
- Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales,
- Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie,
- Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée.

5. Parmi les 12 orientations, 3 priorités :

a. La rénovation énergétique des bâtiments :

Le parc de logement du Languedoc-Roussillon est composé pour moitié de logements « énergivores » construits avant 1975. Le SRCAE envisage la rénovation de 500 000 logements d'ici 2020, ce qui représente un chiffre d'affaire de 6 milliards d'euros et la création de 6400 emplois. Cette rénovation énergétique aura un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages (économies de 1,1 milliard d'euros) et sur les capacités d'investissement des entreprises (économies de 530M€) au cours des 8 prochaines années.

b. La mobilité des personnes et des marchandises :

Il s'agit de penser la mobilité autrement pour faciliter l'organisation de territoires, offrir des solutions de mobilité pour tous tout en divisant par 4 les émissions de gaz à effet de serre

liées aux transports. L'enjeu est de proposer une offre de transport dont les retombées économiques sont d'avantage régionalisées. 2 actions essentielles sont à mettre en œuvre :

- Le développement du transport en commun (LGV Montpellier-Perpignan, contournement Nîmes-Montpellier, TER 1€...),
- Le transport de marchandises (aménagement Ports de Sète et La Nouvelle, report modal...).

c. Le développement des énergies renouvelables :

Les objectifs inscrits dans SRCAE prévoient un fort développement des différentes filières (10 milliards d'euros d'investissement, dont 60% pour le photovoltaïque et 35% pour l'éolien) avec, à la clé, des créations d'emplois estimées à 3000 emplois d'ici 2020 (dont plus de 1700 dans le photovoltaïque, 300 dans l'éolien et 400 dans la biomasse).